

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1850.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde au Bud- get du Département de la Guerre de 1849, un crédit supplémentaire de 44,000 francs.

(Voir les N° 175 et 214 de la Chambre des Représentants, et le N° 92 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE BREIDBACH, le Vicomte DESMANET DE BIESME, le Comte DE MARNIX, VAN SCHOOR, et MOSSELMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire de quarante-quatre mille francs est demandé au Budget de la Guerre pour l'exercice 1849 ; il est destiné à couvrir l'augmentation des dépenses occasionnées par l'épidémie qui a régné pendant une partie de l'année 1849 ; cette augmentation provient de ce que le nombre de militaires en traitement aux hôpitaux a été plus considérable et de ce qu'il a fallu assainir les objets de campement et de couchage appartenant à l'État.

Par le projet proposé, il serait fait face à la dépense dont il s'agit en diminuant de 44,000 fr. les chiffres des crédits alloués au Budget de la Guerre au chapitre III, art. 9 et 11 et au chapitre VIII, art. 22, de sorte que le chiffre des dépenses totales du Budget de la Guerre restera le même, l'augmentation faite d'un côté se balancera avec le retranchement fait d'un autre.

La Chambre des Représentants a admis le projet proposé en le modifiant seulement dans sa rédaction. Il n'a donné lieu à aucune observation de la part de votre Commission qui pense qu'il doit être adopté par vous, Messieurs, tel qu'il l'a été par l'autre Chambre.

Le Président,
DE RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,
T.-J. MOSSELMAN.